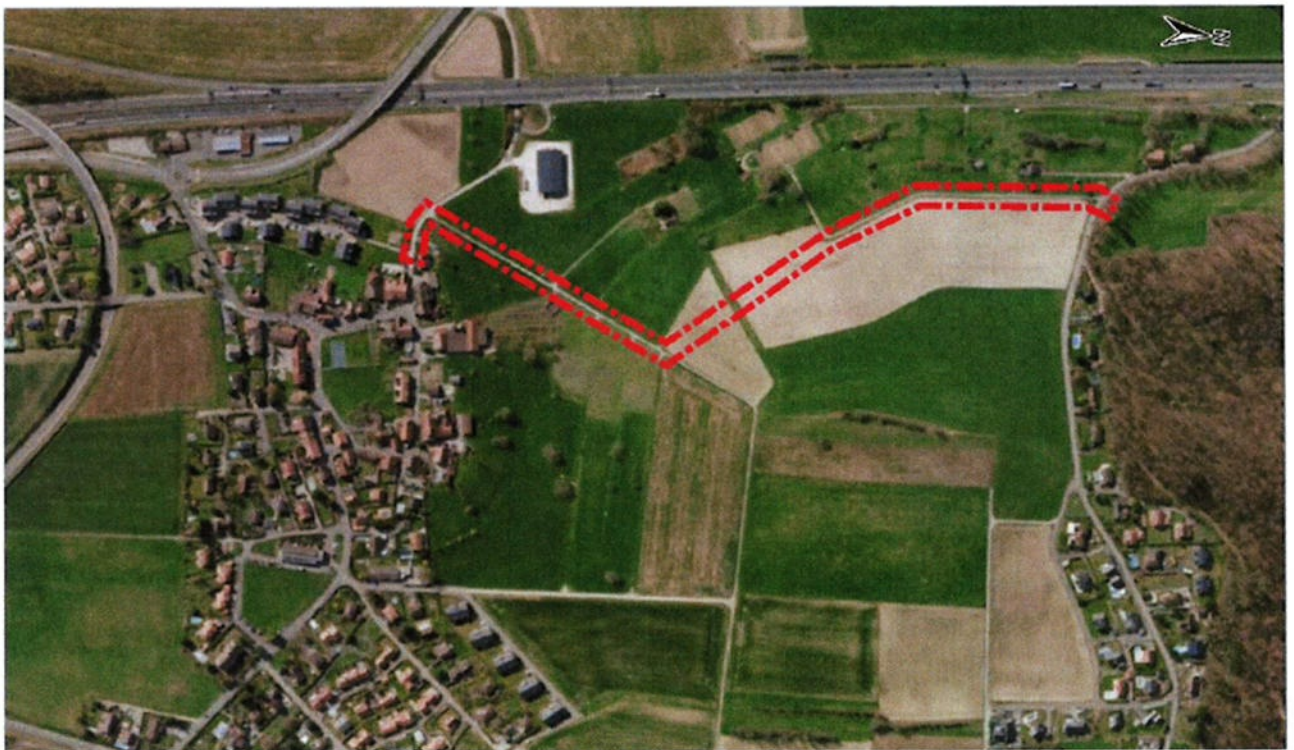




MUNICIPALITE DE VUFFLENS-LA-VILLE

Préavis n° 9/2024 Réalisation d'une nouvelle conduite d'eau potable reliant le réseau de l'EIEVMV au réseau de la commune de Villars-Ste-Croix



Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

Objet du préavis

Le présent préavis a pour objectif d'obtenir un crédit de CHF 620'000.-- pour la réalisation d'une nouvelle conduite d'eau potable reliant le réseau de l'EIEVMV (Entente Intercommunale des Eaux de Vufflens-la-Ville, Mex et Villars-Ste-Croix) au réseau de la commune de Villars-Ste-Croix.

Préambule

Les trois communes de Villars-Ste-Croix, Vufflens-La-Ville et Mex exploitent la concession de distribution de l'eau potable au travers d'une entente appelée EIEVMV. En 2020, un nouveau plan

directeur de distribution de l'eau (PDDE) a été établi par nos mandataires et remis auprès des autorités compétentes à savoir l'OFCE et l'ECA. L'établissement de ce PDDE a relevé une lacune sur notre réseau, à savoir qu'actuellement la commune de Villars-Ste-Croix est alimentée par le réservoir des Esserts sans redondance.

Ladite conduite permettrait à la commune de Villars-Ste-Croix, de disposer d'une deuxième alimentation et viendrait donc sécuriser l'alimentation du village et la défense incendie.

A titre indicatif, la zone industrielle de Villars-Ste-Croix est indépendante et alimentée par le SIL.

La conduite est projetée dans le PDDE en PE 100 PN 10 DN 200/176.2.

Aspect technique

Le projet vise :

1. La pose d'une nouvelle conduite d'eau potable :

- conduite PE 100 PN 10 DN 200/176.2 sur une longueur d'environ 875 m. ;
- raccord sur la conduite principale d'alimentation de l'EIEVMV qui relie le puits de pompage « Les Isles » au réservoir « Les Esserts ». Un sondage sera réalisé pour déterminer la position du piquage sur la conduite existante. Le tracé de la conduite depuis la route des Esserts jusqu'à la conduite principale se situera dans une zone qui a déjà été défrichée dans le passé ;
- la nouvelle conduite sera enterrée et se situera en zone agricole sans impact sur celle-ci ;
- sur environ 665 m. la conduite se situera en bordure de chemins AF existants et sur environ 210 m. à travers champs. Les consignes pédologiques seront respectées ;
- le volume calculé pour le renouvellement de la conduite de 875 m. est de 85.3 m³. Celui-ci doit être renouvelé entre 48 et 72h. Le renouvellement sera assuré par la pose d'une vanne motorisée au réservoir des Esserts située sur la conduite de l'alimentation de Villars-Ste-Croix. Un compteur, posé dans la nouvelle chambre de liaison, permettra le contrôle. En cas d'ouverture de la vanne incendie, la vanne s'ouvrira. Cette vanne pourra également être manipulée au niveau du réservoir.

2. Construction d'une chambre de comptage :

- enterrée au coin de la parcelle n° 457 ;
- cette chambre enterrée ne modifiera pas la nature du terrain, seul le regard pour l'accès à la chambre sera hors-sol ;
- l'appareillage installé dans la chambre permettra le comptage de l'eau et un clapet anti-retour imposera le sens d'écoulement.

3. Construction d'une chambre de vidange sur parcelle n° 76 au point le plus bas de la conduite.

Planification

L'EIEVMV souhaite réaliser ces travaux en automne 2024. Le processus d'appel d'offres a déjà été effectué. Les propriétaires et exploitants agricoles ont déjà été prévenus de cette planification.

Coût des travaux

En conformité avec la loi sur les marchés publics, un appel d'offres a été effectué auprès d'entreprises de génie civil et d'appareillage. Le devis estimatif du coût des travaux a été établi par le bureau d'ingénieurs Chevalier SA.

Le devis des travaux, basé sur la rentrée de soumissions et prix d'expériences, est le suivant :

Devis estimatif des travaux

Le devis complet d'un montant de CHF 613'000.00 TTC

Devis général des travaux		A charge de	A charge de	
		EIEVMV	Villars-Sainte-Croix	
Base : soumission rentrée +/- 10%		Eau potable	Eau potable	Total
Version du 11.06.2024		CHF	CHF	CHF
1 Réseaux - Conduite 930m		301 000.00	48 500.00	349 500.00
1.1 Génie civil (L = 875 m', yc chambre vidange)		191 000.00		191 000.00
1.2 Génie civil (L = 55 m', yc réfection du revêtement bitumineux de la chaussée)			42 000.00	42 000.00
1.3 Appareillage (tuyaux PE, diam. 200/176.2mm, yc chambre vidange)		110 000.00		110 000.00
1.4 Appareillage (tuyaux PE, diam. 200/176.2mm)			6 500.00	6 500.00
2 Chambre de comptage		106 600.00	0.00	106 600.00
2.1 Génie civil (yc 315m' et socle borne RESA)		42 000.00		42 000.00
2.2 Appareillage (tuyaux PE, diam. 200/176.2mm)		18 000.00		18 000.00
2.3 Electricité - VIELEC SA		4 000.00		
2.4 Electricité - RESA (frais raccordement et borne)		15 600.00		
2.5 Electricité - EMG SA		27 000.00		
3 Réservoir		20 200.00	0.00	20 200.00
3.1 Appareillage - SAJM		10 000.00		10 000.00
3.2 Electricité - VIELEC SA		2 500.00		2 500.00
3.3 Electricité - EMG SA		7 700.00		7 700.00
4 Prestations diverses		19 500.00	0.00	19 500.00
4.1 Indemnités pour perte de culture		7 000.00		7 000.00
4.2 Indemnités pour conduite et chambres		11 000.00		11 000.00
4.3 Frais administratifs		1 500.00		1 500.00
Total intermédiaire (HT)		447 300.00	48 500.00	495 800.00
5 Honoraires		74 800.00	6 100.00	80 900.00
5.1 Honoraires et frais ingénieur civil		55 300.00	6 100.00	61 400.00
5.2 Demande de subvention et décompte		2 500.00		2 500.00
5.3 Constat photo avant travaux		1 000.00		1 000.00
5.4 Honoraires géomètre (montant estimatif / points limites/servitudes)		8 000.00		8 000.00
5.5 Honoraires pour pédologue (montant estimatif)		8 000.00		8 000.00
6 Divers et imprévus		44 800.00	4 900.00	49 700.00
6.1 Divers et imprévus 10%		44 800.00	4 900.00	49 700.00
Total (HT)		566 900.00	59 500.00	626 400.00
7 TVA 8.1%		45 918.90	4 819.50	50 738.40
Total (TTC)		612 818.90	64 319.50	677 138.40
TOTAL (TTC) ARRONDI		613 000.00	65 000.00	678 000.00

Financement

Le montant de CHF 620'000.-- sera financé par un emprunt maximum du même montant et sera amorti financièrement et comptablement sur 60 ans.

Ces durées d'amortissement sont déterminées selon le nouveau plan comptable MCH2 et sont obligatoires pour tout nouvel investissement depuis le 1^{er} janvier 2024.

L'EIEVMV tient sa propre comptabilité et de manière indépendante. Elle fixe le prix de l'eau vendu aux trois communes, annuellement, de manière que les charges soient couvertes.

Dès lors, cet investissement aura un impact sur le prix de vente de l'eau que nous pouvons estimer, amortissement sur 60 ans et charge d'intérêts de l'emprunt à environ 2 %, soit une estimation à CHF 22'733.-- / an (amort : 10'333.-- + intérêt 12'400.--), pour une consommation totale de 220'000 m³, soit environ 10 ct par m³ d'eau vendu.

Les charges d'intérêts de l'emprunt seront imputées dans le compte 8107.3223 des comptes de l'EIEVMV « intérêts des emprunts à moyen et long terme ».

Les charges d'amortissement figureront dans le compte 8108.3313 «Amortissement patrimoine administratif ».

L'impact dans les trois communes est uniquement au niveau du plafond d'endettement. La quote-part de Vufflens-la-Ville s'élève à 35,51 %, soit environ CHF 220'000.--. Le cautionnement proposé respecte le plafond d'endettement approuvé par le Conseil communal.

Nous vous précisons que l'adoption de cet investissement devra faire l'objet d'une validation par les Conseils communaux/généraux respectifs des trois communes.

Conclusion

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions dès lors, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, de bien vouloir accepter nos propositions en adoptant la résolution suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VUFFLENS-LA-VILLE

vu le préavis municipal n° 9/2024 du 8 juillet 2024 ;

ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet et celui de la commission des finances ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

